

## INTERNATIONAL TATTOO EXHIBITION



## PARC DES EXPOSITIONS DEMANDE D'ADMISSION



NE PAS ÉCRIRE ICI - Cadre réservé au comité d'organisation					
N° IDENTIFIANT (ne rien inscrire dans ce cadre)	N° stand		Statut	V	
	Surface	m <sup>2</sup>	N° de facture		
	N° client		Date		

Document à retourner à : Tarbes Expo Pyrénées Congrès - International Tattoo Exhibition Boulevard du Président Kenendy - 65000 TARBES Contact : T. 09 72 11 00 30 - commercial@tarbes-expos.com

Raison sociale
Nom du shop
Adresse
Adresse de facturation (si différente)
Code PostalVilleVille
TVA Intracommunautaire :Siret :
Tél. fixe / / Tél. portable / / Fax / / /
E-mail@
Site Internet
Facebook
Instagram
Nombre de tatoueurs sur le stand:
Noms des tatoueurs:

		RÈGLEMENT		
CODE BANQUE	CODE GUICHET	NUMÉRO DE COMPTE	CLÉ RIB	DOMICILIATION
10071	65000	00002000330	17	TPTARBES
I	BAN : FR76 1007 1650	0 0000 0020 0033 017		CODE BIC: TRPUFRP1

## **VOTRE RÉSERVATION**

PRESTATION OBLIGATOIRE			NOMBE	RE	PRIX UNITAIRE €	н.т	TOTAL H.T	
Droits d'inscription			1	×	( 100€	+	100€	
LOCATION D'ESPACE TATOUEU	R		NOMBE	RE	PRIX UNITAIRE €	н.т	TOTAL H.T	
<b>Surface de 9 m² (3x 3m)</b> Comprenant un branchement électrique + 1 rampe de spots + 1 table + 1 chaise +	(mono 15 amp) 1 kit d'hygiène			×	200€	=		
LOCATION D'ESPACES MERCHA	ANDISING		NOMBE	RE	PRIX UNITAIRE €	н.т	TOTAL H.T	
<b>Surface de 9 m²</b> Comprenant un branchement électrique	(mono 15 amp)			×	250€	+		
<b>Surface de 18 m²</b> Comprenant un branchement électrique	(mono 15 amp)			<b>X</b>	350€	+		
<b>Surface de 27 m²</b> Comprenant un branchement électrique	(mono 15 amp)			<b>X</b>	400€	+		
<b>Surface de 36 m²</b> Comprenant un branchement électrique	(mono 15 amp)			×	450€	+		
Participation aux Battles	OUI	□N	ON		TOTAL H.T			
					TVA 20 %			
					TOTALTTC			
					Accompte 30 %			
					Solde à régler TT0	2		

Les tatoueurs, exposants s'engagent à respecter les normes d'hygiènes en vigueur, et devront disposer, le jour de la manifestation, de leur document de déclaration en préfecture et de leur attestation de formation à l'hygiène. Cette dernière sera à afficher visiblement sur le stand pendant toute la durée de la manifestation.

Le tatoueur sera tenu comme seul responsable des effractions cutanées réalisées durant le salon.

Il est interdit de tatouer des personnes mineures même accompagnées d'adultes. L'accès des animaux à l'International Tattoo Exhibition est interdit.

- L'exposant déclare avoir pris connaissance du Règlement Particulier de l'International Tattoo Exhibition et du Règlement Général des Foires et Salons de France, disponibles sur le site internet : www.americansaloon.fr/international-tattoo-exhibition .
- L'exposant s'engage à participer au International Tattoo Exhibition 2021 sous réserve d'admission par les organisateurs, et à se conformer aux prescriptions du Règlement Général de l'International Tattoo Exhibition disponible sur le site www.americansaloon.fr/international-tattoo-exhibition, qui pourra par ailleurs faire l'objet de modifications ultérieures jugées opportunes par les organisateurs du International Tattoo Exhibition.
- L'exposant s'engage expressément :
- à maintenir son stand ouvert et approvisionné pendant les horaires d'ouverture de l'International Tattoo Exhibition;
- à ne procéder au démontage de son stand qu'à partir du dimanche 19 septembre 2021 à 19h.

- à ne pas percer, pointer, agrafer, coller les cloisons. Toute détérioration sera facturée.
RÈGLEMENT À RETOURNER SIGNÉ
Fait à Le
Signature et cachet de l'entreprise, précédés de la mention « Lu et approuvé »